

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES PRIORITÉS ET DE LA PLANIFICATION  
SUR L'EXAMEN DES PROGRÈS DES ENGAGEMENTS DU  
MANDAT DU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, 2016-2019**

**Document d'information**

**Quel est le but de cet examen?**

Cet examen vise à évaluer le progrès du gouvernement dans la réalisation de son mandat et à établir le travail à faire au cours des deux prochaines années. Il s'agit de la première étape du processus d'examen à mi-mandat adopté l'année dernière à la suite d'une motion de l'Assemblée législative.

**Quel processus a-t-on suivi pour réaliser cet examen?**

Les quatre comités permanents ont examiné tous les engagements du mandat qu'il leur incombe de surveiller. Pour ce faire, ils ont revu leur correspondance avec les ministres ainsi que les notes d'information et ils ont consulté le site Web gouvernemental « Progrès des engagements pris dans le mandat » ainsi qu'examiné le *Rapport annuel 2016-2017 sur la mise en œuvre du mandat* du gouvernement, déposé le 6 mars 2017. Les membres ont formulé des commentaires, selon leur perspective, sur l'efficacité des travaux réalisés. Les comités ont également évalué le progrès accompli jusqu'à maintenant concernant les engagements du gouvernement qu'ils devaient surveiller et ont formulé des commentaires sur le sujet. Puis, le Comité permanent des priorités et de la planification a examiné plus en profondeur ces évaluations.

**Comment a-t-on évalué le progrès des engagements du mandat?**

Le Comité a évalué le progrès réalisé selon le barème suivant : « Bon », « Acceptable », « Faible » et « Échoué ». Le nombre d'engagements évalués dont le progrès est bon ou acceptable est encourageant, mais le nombre d'engagements dont le progrès est faible ou inexistant demeure quand même élevé. Le Comité permanent ne s'attendait pas à ce que tous les objectifs soient déjà réalisés, car certains d'entre eux prendront des décennies à l'être. Le processus d'examen n'a évalué que les progrès accomplis.

**Pourquoi examiner le mandat?**

Les priorités de la 18<sup>e</sup> Assemblée législative ont été déposées durant la première session, le jeudi 17 décembre 2015. Les 19 députés se sont mis d'accord pour définir des mesures afin de s'assurer que les priorités aillent de l'avant. Le mandat représente la promesse de rendement qu'a faite la 18<sup>e</sup> Assemblée législative aux Ténos. L'Assemblée législative a ordonné qu'un examen à mi-parcours du mandat ait lieu à l'automne 2017.